

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 6 JUIN 2016 À 09 HEURES

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg  
Salle des commissions B

**Présents** : Jacques BIGOT, Eric KLÉTHI, Jean-Marc WILLER

**Absents excusés** : Yves BUR, Bernard FREUND, Alain JUND, Claude KERN, Anne-Pernelle RICHARDOT, Justin VOGEL, Etienne WOLF

### 20-2016      Modification simplifiée n°1 du POS de Kertzfeld

La commune de Kertzfeld a transmis, pour avis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de modification simplifiée n°1 de son POS.

#### Description de la demande

La modification simplifiée n°1 du POS de Kertzfeld vise à supprimer un emplacement réservé. L'emplacement réservé A2 avait pour objet la création d'un accès à un lotissement réalisé.

#### Le projet au regard du SCOTERS

La commune de Kertzfeld est membre de la Communauté de communes de Benfeld et environs. Au sens du SCOTERS, elle s'inscrit dans un bassin de proximité : zone de rayonnement autour des points de transports en commun intensif et/ou bénéficiant d'une offre complète de services/commerces du quotidien.

*Le Bureau syndical  
vu l'avis de la commission compatibilité  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
décide de faire part de l'avis suivant :*

**Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°1 du POS de Kertzfeld n'appelle pas de remarque.**

Certifié exécutoire compte tenu de :

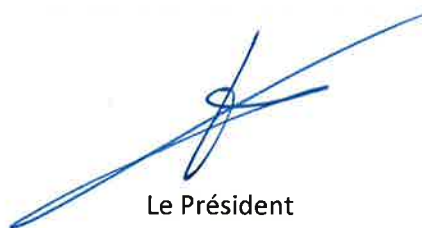
La transmission à la Préfecture le

La publication le

Strasbourg, le

10 JUIN 2016

10 JUIN 2016



Le Président  
Jacques BIGOT